

COMMUNE DE VERNIER

PROJET DE RESOLUTION
au sens des articles 43 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

NON À UNE INDUSTRIE SUPPLÉMENTAIRE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS DE CHANTIER À VERNIER

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Pour rappel, la Sablière du Cannelet SA a pour but la production de sable, le recyclage, le transport et la vente de sable et de graviers. Elle traite et valorise annuellement plus de 100'000 m³ de déchets inertes issus de la construction, de la démolition de bâtiments, et de chantiers de voirie, avec son lot de pollutions qui va avec, notamment en termes de poussières et de trafic. Suite à la votation populaire du 29 novembre 2020, elle doit quitter le site d'Avusy, sis en terres agricoles.

La Tribune de Genève a publié ce matin un article faisant état d'un scoop de notre Conseiller administratif Vert, à savoir que la Sablière du Cannelet doit venir s'installer à Vernier « *entre l'autoroute et les réservoirs de pétrole* ». Nul doute que ce scoop a été distillé en collaboration avec son Conseiller d'État Vert.

Il est invraisemblable que les élus de Vernier apprennent par la presse une telle décision, dont les retombées sur la vie de Vernier sont importantes, ce qui en dit long sur la considération que le Conseil administratif porte au Conseil municipal. Plus d'un millier d'habitants est directement concerné, alors qu'en matière de nuisances, Vernier est déjà la championne des communes genevoises. Et dire que le Conseil administratif prône la concertation !

Plusieurs sites de remplacement semblent avoir été évoqués, mais, comme par hasard, Vernier a été retenue. Il serait temps que l'État cesse de voir en notre Commune le lieu qui accepte toutes les nuisances et que notre Conseil administratif défende véritablement les intérêts des Verniolans.

Afin de montrer notre ferme résolution à ne pas subir encore une industrie supplémentaire qui viendrait s'ajouter à un environnement déjà pollué de notre Commune (citernes, bruits de l'aéroport, élargissements autoroutiers, nouvelles zones industrielles, etc.), il importe que notre Conseil se manifeste d'ores et déjà avec force.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

déclare :

s'opposer à l'implantation à Vernier d'une industrie de traitement des déchets inertes issus de la construction, de la démolition de bâtiments, et de chantiers de voirie.

Yves Magnin,
Conseiller municipal

Vernier, le 23 janvier 2023